

## **Annexe B**

### **Protocole d'entente entre le Conseil du Trésor et l'Alliance de la Fonction publique du Canada concernant les services de garde**

#### **Remplacé par :**

Le présent protocole a pour objet de donner effet à l'entente conclue entre l'employeur et l'Alliance de la Fonction publique du Canada concernant les services de garde.

Par suite du travail réalisé par le Comité national mixte sur les services de garde, les parties aux présentes conviennent de créer un programme permanent de garderies et de soutien aux parents. Sa mission consistera à poursuivre les travaux du Comité et à mettre en œuvre les recommandations du Comité et d'autres mesures qui seront arrêtées à la suite de recherches et d'analyses plus approfondies et qui auront été approuvées par toutes les parties prenantes.

Le Programme de garderie et de soutien aux parents sera :

- chapeauté par le Conseil national mixte
- codirigé par des représentants du syndicat et de l'employeur
- doté d'un mandat qui évoluera en fonction des besoins des parties prenantes au sein de la fonction publique fédérale
- neutre et sans lien de dépendance dans l'exercice de ses fonctions
- le bénéficiaire d'un financement à long terme du Conseil du Trésor pour l'établissement et le maintien de garderies pour les enfants de fonctionnaires fédéraux.

Les parties conviennent d'établir une structure officielle de gestion formée d'un comité directeur et d'un comité consultatif.

Le comité directeur et le comité consultatif seront formés en parts égales de représentants syndicaux et patronaux. Le comité directeur déterminera le nombre de représentants respectifs au comité consultatif et choisira ses représentants.

Le comité directeur approuvera le mandat du comité consultatif d'ici le 30 janvier 2019. Les membres du comité directeur peuvent, d'un commun accord, prolonger cette échéance. Le mandat du comité consultatif peut être modifié par accord mutuel des membres du comité directeur.

Les responsabilités permanentes du Programme de garderies et de soutien aux parents consisteront notamment à :

- mener des travaux de recherche, des discussions et arrêter des mesures en vue de régler la crise des services de garde et d'autres difficultés liées à la conciliation travail-vie personnelle des fonctionnaires
- définir les critères d'établissement de garderies en milieu de travail
- trouver les lieux où aménager les garderies
- cerner les possibilités d'établissement de garderies en milieu de travail (p. ex., en forgeant des partenariats communautaires), y compris les possibilités que présentera l'élargissement du réseau de garderies agréées partout au pays
- évaluer les besoins afin de déterminer les priorités en matière d'établissement de garderies en milieu de travail
- mener un sondage centralisé et détaillé sur les difficultés que connaissent les membres du personnel qui ont des enfants à concilier travail et vie personnelle (p. ex., dans le cadre du sondage auprès des fonctionnaires fédéraux).

Les garderies en milieu de travail au gouvernement fédéral :

- seront établies en partenariat avec une société de garderie et conformément aux lois provinciales ou territoriales pertinentes, et ces services seront offerts à des fins non lucratives
- auront du personnel capable d'offrir du soutien aux parents et de dispenser les services de garde dans les deux langues officielles
- offriront du soutien et des services aux enfants ayant des besoins spéciaux et aux parents ayant un handicap
- seront en mesure d'accommoder les fonctionnaires qui travaillent par quart ou qui ont un horaire atypique.

Autres responsabilités du Programme de garderies et de soutien aux parents :

- Élaborer une stratégie de communication prévoyant notamment la production et la distribution de fiches d'information et d'autres matériel, qui indique aux fonctionnaires fédéraux où trouver du soutien et de l'information sur les programmes et les politiques en matière de services de garde et de conciliation travail-vie personnelle. Il faudrait aussi mettre à la disposition des parents toute documentation ou ressource pouvant les aider à choisir la bonne garderie et à poser les bonnes questions.

- Demander aux services des ressources humaines des ministères de remettre aux nouveaux membres du personnel ainsi qu'au membre du personnel qui font une demande de congé de maternité ou de congé parental une trousse d'information sur les services de garde.
- Offrir aux ministères des conseils (comme les pratiques exemplaires) sur les façons d'aider les membres du personnel à obtenir des renseignements sur les options en matière de services de garde qui tiennent compte de leurs besoins, y compris de ceux qui ont un horaire atypique.
- Tirer parti de partenariats établis avec divers réseaux et services (p. ex., services d'aide aux employés) pour mettre en place un service de renseignements et d'aiguillage vers des services de garde adaptés aux besoins des fonctionnaires fédéraux, y compris des services d'urgence.
- Mettre sur pied un réseau virtuel interministériel de fonctionnaires fédéraux qui ont des enfants afin qu'ils puissent mettre en commun leurs idées, raconter leurs expériences, en apprendre davantage sur certains sujets, discuter des besoins en matière de garderie et obtenir du soutien dans un cadre sécuritaire. On pourrait se servir de GCconnex.
- Tirer parti des formations qui existent déjà, y compris celles du Programme d'apprentissage mixte, afin de présenter au personnel les ressources à leur disposition pour mieux concilier travail et vie personnelle.
- Promouvoir une culture favorable à la famille en encourageant les fonctionnaires qui ont des enfants à profiter des avantages dont ils disposent et en veillant à ce que les cadres comprennent bien les obligations de l'employeur en ce qui a trait à ces avantages.